

Motion Sébastien Cala et consorts – Après les Jeux, la jeunesse vaudoise a besoin d'infrastructures sportives !

Texte déposé

Voilà quelques jours, les IIIe Jeux Olympiques de la Jeunesse (JOJ) d'hiver se sont terminés. Au premier abord, ces JOJ semblent être un succès à différents niveaux. Les quelques 680'000 personnes qui ont assisté aux épreuves, ou les dizaines de milliers de personnes et d'enfants qui ont participé au « Festival en Jeux » à travers des initiations sportives, des modules éducationnels ou des spectacles et autres concerts, démontrent l'importance que la population vaudoise accorde au sport.

Au-delà d'être un intérêt populaire, le sport représente un formidable créateur de lien social, ainsi qu'un puissant outil de santé publique. Malgré cela, la politique sportive du canton de Vaud, à l'image du reste de la Romandie, reste modeste tout du moins sur le plan budgétaire — 8,3 millions pour le Service de l'éducation physique et des sports (SEPS) et environ 9 millions pour le Fonds du Sport vaudois. Cela se traduit par un décalage important entre les pratiques sportives en Suisse alémanique et en Suisse romande et cela à différents niveaux. Ainsi, comme le relève l'Office fédéral du sport, il y a 2,6 clubs sportifs pour 1'000 habitants¹ en Suisse alémanique, alors que ce chiffre tombe à 1,7 en Suisse romande. Le canton de Vaud n'est pas épargné et bien au contraire, puisque dans l'arc lémanique, cette proportion tombe à 1,5 clubs sportifs pour 1'000 habitants. Au sein de ces mêmes clubs, la proportion de membres actifs est également plus importante en Suisse alémanique qu'en Romandie². Quand on sait qu'avec l'éducation physique et sportive, le sport associatif est le lieu où les enfants sont le plus régulièrement mis en mouvement — la moitié des membres de clubs sportifs ont moins de 20 ans dans le canton de Vaud³ — le décalage entre la Suisse alémanique et la Romandie est inquiétant à court, moyen et long termes.

S'il y a probablement certains aspects culturels qu'il ne faut pas occulter, dans l'analyse de ces statistiques, la différence majeure existant entre les deux rives de la Sarine réside essentiellement dans le nombre, la qualité et l'accès aux infrastructures sportives. La Suisse alémanique étant mieux pourvue en infrastructures sportives, l'accès de l'ensemble de la population aux différents sports et aux activités physiques y est plus facile et largement favorisé. Par ailleurs, l'offre en activités physiques et sportives y est également plus importante et plus diversifiée.

Dans les faits, 48 % des clubs sportifs romands n'ont pas accès à des infrastructures ou ont, tout du moins, accès à des infrastructures inadaptées⁴. Dans le canton de Vaud, la situation est identique au reste de la Romandie et 49 % des clubs sportifs interrogés en 2016 relèvent un manque d'accès aux infrastructures, ce qui les a contraints, pour une part importante d'entre eux, à refuser des membres⁵.

Ainsi, de nombreuses régions de notre canton ne sont pas équipées d'infrastructures sportives de qualité, ce qui prive la jeunesse et l'ensemble de la population vaudoise d'un accès à différentes activités sportives. Ces infrastructures, généralement de compétence communale, sont coûteuses et souvent irréalisables pour les finances de ces mêmes communes, malgré le soutien non-négligeable que le *Fonds du sport vaudois* peut accorder. Il apparaît dès lors essentiel de pouvoir augmenter le soutien cantonal aux infrastructures sportives. Cela permettrait également, à terme, de pouvoir offrir, à

¹ Lamprecht, M., Bürgi, R., Gebert, A. & Stamm, H. P., « Clubs sportifs en Suisse – Evolutions, défis et perspectives ». OFSPO ; 2017, p. 10.

² *Ibidem*.

³ Cela représente plus de 90'000 jeunes de moins de 20 ans. Source : Service de l'éducation physique et des sports du canton de Vaud (SEPS), *Portrait des clubs sportifs vaudois*, 2016, p. 3.

⁴ Lamprecht, M., Bürgi, R., Gebert, A. & Stamm, H. P., *op. cit.*, p. 3.

⁵ SEPS, *Op. cit.*, p.27.

l'ensemble des élèves de la scolarité obligatoire et post-obligatoire, l'accès à trois périodes d'éducation physique et sportive, comme le prévoit la législation fédérale depuis 1972⁶.

Afin d'améliorer l'accès aux activités physiques et sportives de la jeunesse vaudoise, il est nécessaire de créer ou de modifier la base légale actuelle et de permettre à l'Etat de Vaud de soutenir de manière plus significative la construction d'infrastructures sportives, particulièrement lorsque l'accès y est, en premier lieu, prévu pour la jeunesse. Cela aura pour conséquence de favoriser la mise en mouvement de l'ensemble de la population vaudoise et réduira l'écart constaté actuellement avec les cantons d'Outre-Sarine.

Par cette motion, les soussigné(-e)s ont, de ce fait, l'honneur de demander au Conseil d'Etat de :

- Créer une base légale nécessaire à la création d'un fonds de soutien aux infrastructures sportives.
- D'allouer à ce fonds un montant minimum de 150'000'000 francs sur la période de dix ans qui suivra la mise en place du fonds, la somme annuellement allouée pouvant évoluer en fonction des demandes de soutien.
- D'élaborer une planification des besoins prioritaires en termes d'infrastructures sportives pour l'ensemble du canton.

Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

*(Signé) Sébastien Cala
et 34 cosignataires*

Développement

M. Sébastien Cala (SOC) : — Il y a quelques semaines, à l'occasion des Jeux olympiques de la jeunesse (JOJ), notre canton accueillait l'élite sportive de la jeunesse internationale pour ce qui restera comme un grand succès populaire et un événement sportif historique pour notre canton. Il est dorénavant temps d'agir également pour la jeunesse vaudoise !

Au vu de l'accroissement de la sédentarité, favoriser l'accès aux pratiques sportives, pour les jeunes comme pour l'ensemble de la population, est aujourd'hui devenu un enjeu de santé publique. Or, il apparaît qu'il manque, dans notre canton, de nombreuses infrastructures sportives : 49 % des associations et clubs sportifs n'ont pas un accès suffisant aux infrastructures pour pratiquer leurs activités. Une part d'entre eux refuse même des membres à cause de cela. Quand on sait que plus de 90'000 jeunes sont licenciés dans des clubs sportifs, ce manque d'infrastructures est très regrettable. A cela s'ajoute un manque important de salles de sport, pour les heures d'éducation physique et sportive dans l'enseignement, particulièrement au niveau post-obligatoire. Au vu de la presse matinale qui s'en fait l'écho, on peut noter que ma motion, déposée la semaine passée, tombe à pic.

Dès lors, il apparaît que la création d'un Fonds de soutien aux infrastructures doté de 150'000'000 francs ne peut que favoriser l'accès aux pratiques sportives de l'ensemble de la population.

Au-delà de favoriser le lien social, le sport revêt un enjeu majeur de santé publique et c'est la raison pour laquelle le canton de Vaud doit se doter d'un cadre légal, afin de développer une politique ambitieuse de soutien aux infrastructures sur l'ensemble du territoire cantonal.

La motion, cosignée par au moins 20 députés, est renvoyée à l'examen d'une commission.

⁶ Loi fédérale sur l'encouragement du sport et de l'activité physique, art. 12.